



Bruxelles, le 27.2.2026
COM(2026) 96 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

**Deuxième rapport bisannuel sur la mise en œuvre de l'approche mondiale de la
recherche et de l'innovation 2023-2025**

1. INTRODUCTION

La communication sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation (R&I)¹ a été adoptée en mai 2021, à un moment où le monde était très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Néanmoins, ses grands objectifs et principes restent valables, tels que la défense et la promotion des valeurs fondamentales de la recherche et de l'innovation, l'action en faveur de conditions de concurrence équitables et de la réciprocité dans la coopération internationale en matière de R&I, le déploiement d'efforts communs pour relever des défis planétaires comme le changement climatique, la perte de biodiversité et les crises sanitaires mondiales, et l'adoption d'une approche nuancée et modulée de la coopération avec les pays et régions tiers.

La coopération internationale en matière de R&I accroît l'excellence et la compétitivité, donne accès aux compétences internationales grâce à la mobilité et à la coopération, permet d'élaborer des solutions aux défis mondiaux et promeut des normes scientifiques et techniques communes, réduisant ainsi les obstacles au commerce et améliorant l'accès aux marchés potentiels. Elle permet également de constituer un capital politique et diplomatique, et contribue à la réalisation des objectifs géopolitiques de l'UE. Sa promotion est consacrée par l'article 180, point b), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Dans un contexte de rivalités géostratégiques, l'UE doit s'affirmer davantage dans la poursuite de ses intérêts stratégiques tout en renforçant sa coopération avec des partenaires partageant les mêmes valeurs². La mise en œuvre de l'approche mondiale doit par conséquent tenir compte à la fois des nouvelles réalités géopolitiques et des avancées majeures dans les domaines de la science et de la technologie. Le premier rapport bisannuel sur la mise en œuvre de l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation, adopté en 2023, a tenu compte de ces réalités, par exemple en soulignant le soutien de l'UE à l'Ukraine à la suite de l'invasion illégale à grande échelle lancée par la Russie.

Ces deux dernières années, l'UE a pris des mesures fermes pour relever ces défis en adoptant des initiatives clés visant à garantir que l'UE reste à la pointe de l'innovation et que son système de R&I demeure à la fois ouvert et sûr³. L'UE est et restera la gardienne du multilatéralisme, d'un ordre international fondé sur des règles et de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, qui sont essentiels dans le monde actuel pour défendre les principes fondamentaux de la démocratie, notamment des sociétés démocratiques plus résilientes et plus fortes. Alors que les principes et les valeurs prônés par l'UE sont de plus en plus menacés dans le monde entier, l'Union doit plus que jamais

¹ COM (2021) 252 final.

² https://commission.europa.eu/document/download/833e082a-0c39-4bc6-a119-e0760ebc7360_en?filename=mision-letter-zaharieva.pdf.

³ Parmi les exemples figurent la stratégie européenne en matière de sécurité économique [JOIN (2023) 20 final], la recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche (C/2024/3510), la communication conjointe intitulée «Renforcer la sécurité économique de l'UE» [JOIN (2025) 977 final], la boussole pour la compétitivité [COM (2025) 30 final], la stratégie de l'UE en faveur des start-up et des scale-up [SWD (2025) 138 final], la stratégie européenne pour les infrastructures de recherche et de technologie [COM (2025) 497 final/2], la stratégie européenne relative à l'intelligence artificielle dans le domaine de la science [COM (2025) 724 final], le pacte pour une industrie propre [COM (2025) 85 final] et l'initiative «Choisir l'Europe» (https://commission.europa.eu/topics/research-and-innovation/choose-europe_en).

défendre la liberté académique et la liberté de la recherche scientifique, ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion. Cela implique notamment de promouvoir l'égalité et la non-discrimination pour les femmes et d'autres groupes particulièrement exposés au risque de discrimination, et de garantir leur participation effective et à part entière aux systèmes de R&I. Ces valeurs constituent non seulement un impératif moral, mais également l'un des atouts les plus précieux dont dispose l'UE dans la course mondiale aux talents.

Le présent rapport offre une vue d'ensemble des travaux de la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre de l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation et des conclusions du Conseil⁴ y afférentes depuis la publication du premier rapport bisannuel en 2023⁵. Il vise à donner un aperçu de la manière dont l'UE fait face aux nouveaux défis et exigences en matière de R&I dans un contexte international de plus en plus concurrentiel et instable, et défend ainsi ses intérêts stratégiques.

2. REAFFIRMER L'ENGAGEMENT DE L'UE EN FAVEUR DE L'OUVERTURE INTERNATIONALE ET DES VALEURS FONDAMENTALES DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'UE a mis en œuvre, avec des partenaires dans le monde entier, le dialogue multilatéral sur les principes et les valeurs de la coopération internationale en matière de R&I, qui a abouti à l'adoption de la déclaration de Bruxelles lors d'une conférence ministérielle internationale tenue en février 2024. La Commission a proposé de lancer la prochaine phase de ce dialogue en élargissant sa couverture géographique et thématique. La Commission a également commencé à élaborer un cadre européen pour la diplomatie scientifique et a publié un rapport contenant des recommandations d'experts rédigées conjointement par des scientifiques et des diplomates. Grâce à l'association de la Nouvelle-Zélande, du Canada, du Royaume-Uni, de la République de Corée, de la Suisse et de l'Égypte au programme Horizon Europe, l'UE a continué avec succès à tisser des liens solides en matière de R&I avec des partenaires clés à l'étranger.

2.1 Principes et valeurs de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation

À la suite du lancement du dialogue multilatéral sur les principes et les valeurs de la coopération internationale en matière de R&I en juillet 2022, la Commission a engagé des discussions avec ses partenaires mondiaux sur des questions liées à l'excellence de la recherche, à la valorisation des connaissances, à la sécurité de la recherche et à des partenariats équitables en matière de R&I avec des pays à revenu faible et intermédiaire. Ces discussions ont abouti à une conférence ministérielle internationale organisée sous la

⁴ 12301/21 RECH 425.

⁵ Par exemple, *Much more than a market* [Bien plus qu'un marché (le rapport Letta)], *The Future of European Competitiveness* [L'avenir de la compétitivité européenne (le rapport Draghi)], *Safer Together – Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness* [Plus en sécurité ensemble – Renforcer la préparation civile et militaire de l'Europe (le rapport Niinistö)], *Align, Act, Accelerate* [Aligner, agir, accélérer (le rapport Heitor)].

présidence belge du Conseil de l'UE en février 2024, qui s'est achevée par l'adoption d'une déclaration ministérielle sur les principes et les valeurs de la coopération internationale en matière de R&I, connue sous le nom de déclaration de Bruxelles⁶.

À la suite de la demande formulée dans les conclusions du Conseil sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation concernant l'élaboration d'un programme européen en matière de diplomatie scientifique⁷ et des discussions qui ont suivi lors du Conseil «Compétitivité» de juillet 2023, la Commission a chargé un groupe de scientifiques et de diplomates de présenter des recommandations spécifiques en vue d'un futur cadre européen pour la diplomatie scientifique⁸. Les recommandations formulées par les 130 experts en diplomatie scientifique, proposant les instruments stratégiques, opérationnels et de facilitation nécessaires pour soutenir le rôle prépondérant de l'Europe en matière de diplomatie scientifique, ont été publiées en février 2025 dans un rapport d'experts⁹. La tenue de la première conférence européenne sur la diplomatie scientifique en décembre 2023 a été un jalon important dans ce processus étant donné qu'elle a permis à la communauté européenne de la diplomatie scientifique de réfléchir à une approche stratégique¹⁰.

Des ateliers et des discussions ciblés, notamment sur la diplomatie scientifique dans la région méditerranéenne et sur la gestion des eaux transfrontières du Nil, ont été soutenus par la Commission afin de montrer la valeur de la diplomatie scientifique dans la pratique. En octobre 2025, le premier dialogue Union africaine-Union européenne sur la diplomatie scientifique a été organisé, ce qui a conduit à la reconnaissance de la diplomatie scientifique en tant que nouveau volet du dialogue politique de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation entre l'Union africaine et l'Union européenne. En outre, la Commission a soutenu l'Alliance de l'UE pour la diplomatie scientifique¹¹, qui réunit des institutions de premier plan en la matière.

En avril 2024, l'UE a signé la déclaration ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur des politiques de science, de technologie et d'innovation transformatives au service d'un avenir durable et inclusif, qui renforce les valeurs et principes partagés de la coopération internationale en matière de R&I, notamment la réciprocité, la transparence, la responsabilité et l'avantage mutuel¹². L'UE copréside le groupe de travail du G7 sur la science ouverte, qui contribue à l'harmonisation et à la collaboration internationales en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques

⁶ Voir https://research-and-innovation.ec.europa.eu/document/download/94d6bb42-1fe7-478c-b6b4-d0be4dfb0204_en?filename=brussels-ministerial-statement-2024-02.pdf. La République de Turquie a approuvé la déclaration ministérielle sans l'annexe.

⁷ 12301/21 RECH 425.

⁸ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/news/all-research-and-innovation-news/launch-eu-science-diplomacy-working-groups-results-call-expressions-interest-published-2023-12-06_en.

⁹ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/document/download/0841de12-0dd2-4459-b59c-050943c04acd_en.

¹⁰ <https://eu-science-diplomacy.service-facility.eu/>.

¹¹ <https://www.science-diplomacy.eu/>.

¹² <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0501>.

relatives à la science ouverte. L'UE et ses États membres ont également apporté un soutien aux chercheurs en danger, notamment dans le cadre du projet SAFE¹³.

Conformément à la résolution du Parlement européen du 17 janvier 2024, la Commission a lancé une étude spécifique visant à fournir une base factuelle pour l'élaboration d'une proposition législative sur la promotion et la protection de la liberté de la recherche scientifique dans l'UE, qui a été publiée en octobre 2025¹⁴. La Commission a promu au niveau international le Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche¹⁵ ainsi que le Code mondial de conduite pour des partenariats de recherche équitables¹⁶, a continué d'organiser deux fois par an le Forum des comités nationaux d'éthique (CNE) et a participé activement à l'initiative VolREthics¹⁷ (Volunteers in Research and Ethics, volontaires en recherche et éthique). L'intégration du critère d'éligibilité relatif au plan en faveur de l'égalité hommes-femmes dans le programme Horizon Europe¹⁸ a été une étape essentielle pour promouvoir l'égalité de genre dans la R&I, y compris au niveau international.

2.2. La dimension internationale du programme Horizon Europe

La participation au programme-cadre au moyen d'une association est la forme la plus étroite de coopération en matière de R&I avec des pays tiers. En juillet 2023, la Nouvelle-Zélande est devenue le premier pays non situé à proximité immédiate de l'UE à être associé au programme Horizon Europe; elle a été suivie du Royaume-Uni et du Canada en 2024, puis de la République de Corée, de la Suisse et de l'Égypte en 2025. Les négociations d'association ont été conclues avec le Japon et des discussions exploratoires ont été engagées avec l'Australie.

Le pilier I d'Horizon Europe se distingue par sa dimension internationale, avec 8,7 % de participants provenant de pays tiers non associés, suivis du pilier II (5,5 %), du pilier III (2,5 %) et, enfin, des actions menées au titre de la partie «Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche» (2,4 %). Les pays associés représentent 11,8 % des participants au pilier I, 9,7 % des participants au pilier II, 7,8 % des participants au pilier III et 14,8 % des participants aux actions menées au titre de la partie «Élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche» du programme¹⁹.

Les actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC), qui constituent la composante la plus internationale d'Horizon Europe, sont essentielles à l'établissement de partenariats internationaux en matière de R&I. Parmi les chercheurs sélectionnés dans le cadre des bourses AMSC, 46 % étaient des ressortissants de pays tiers (37 % étaient originaires de pays tiers non associés et 9 % de pays associés). Les AMSC représentent environ 50 % de la participation totale des organisations issues de pays tiers non associés à Horizon Europe. Pour de nombreux pays, plus de 50 % de la participation aux projets menés dans le cadre

¹³ <https://saferesearchers.eu/>.

¹⁴ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/0ad627da-a7ed-11f0-a7c5-01aa75ed71a1/language-en>.

¹⁵ <https://allea.org/code-of-conduct/>.

¹⁶ <https://www.globalcodeofconduct.org/>.

¹⁷ <https://www.inserm.fr/ethique/volrethics/>.

¹⁸ Intégration à compter des appels à propositions avec des échéances à partir de 2022.

¹⁹ Chiffres issus du tableau de bord Horizon Europe le 2 juillet 2025.

d'Horizon Europe ont lieu par l'intermédiaire de ces actions. Une nouvelle action de coordination et de soutien a été lancée en mai 2025 afin de renforcer la coopération internationale et la participation mondiale aux AMSC²⁰.

Afin de tirer parti de leur rôle en tant que pôles de coopération internationale en matière de R&I, l'UE a continué à financer l'accès transnational aux infrastructures de recherche, y compris celles gérées par le Centre commun de recherche (JRC)²¹ de la Commission, pour les utilisateurs des pays tiers non associés également. L'UE promeut également des programmes d'accès internationaux au sein du Groupe de hauts fonctionnaires du G7 sur les infrastructures de recherche mondiales²². En 2024, la Commission a approuvé la déclaration de Brisbane²³, qui encourage toutes les parties prenantes des infrastructures de recherche à intensifier leur collaboration au sein des infrastructures de recherche internationales afin de relever les défis mondiaux. En septembre 2025, la Commission a adopté une stratégie européenne pour les infrastructures de recherche et de technologie, qui comprend des mesures visant à renforcer leur dimension internationale.

3. REEQUILIBRER L'APPROCHE MONDIALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ADOPTÉE PAR L'UE: VERS DES CONDITIONS DE CONCURRENCE ÉQUITABLES ET UNE RECIPROCITÉ

Afin de maintenir l'ouverture et la sécurité de la coopération internationale en matière de R&I, l'UE a adopté en 2024 une recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche pour œuvrer en faveur de conditions de concurrence équitables dans l'espace européen de la recherche. L'UE a pris des mesures fermes pour renforcer sa résilience face à l'ingérence étrangère et à la coercition en réalisant des évaluations des technologies critiques, en encourageant les investissements dans la R&I dans ces domaines, en limitant l'accès à Horizon Europe aux cas strictement nécessaires et en mettant en place de nouveaux partenariats stratégiques.

Les chercheurs sont de plus en plus exposés à des risques en matière de sécurité lorsqu'ils coopèrent au niveau international, la recherche et l'innovation européennes étant confrontées à des ingérences étrangères et à des manipulations de l'information ainsi qu'à un risque d'utilisation abusive susceptible de nuire à la sécurité de l'UE ou de porter atteinte à ses valeurs et droits fondamentaux. Avec l'adoption de la recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche²⁴ en mai 2024, l'UE dispose désormais d'une base solide pour faire face aux risques en matière de sécurité liés à la coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Cette recommandation, qui concerne non

²⁰ Coopération mondiale dans le cadre des AMSC: renforcement des politiques et promotion stratégique (<https://msca-glopol.eu/>).

²¹ https://joint-research-centre.ec.europa.eu/tools-and-laboratories/open-access-jrc-research-infrastructures_en.

²² <https://www.gsogri.org/>.

²³ <https://icri2024.au/about-icri/brisbane-statement/>.

²⁴ C/2024/3510.

seulement la Commission et les États membres, mais également les organismes publics de financement de la recherche et les universités, a permis à l'UE d'élaborer pour la première fois une définition commune des risques en matière de sécurité de la recherche, ainsi qu'une approche commune de l'évaluation des risques liés à la recherche. En octobre 2025, la Commission a organisé la première conférence phare européenne sur la sécurité de la recherche afin de faciliter le partage des meilleures pratiques.

Les travaux sur la sécurité de la recherche s'inscrivent dans le cadre d'un effort plus large visant à renforcer la sécurité économique de l'UE²⁵. En particulier, la sécurité de la recherche devrait contribuer à prévenir les fuites de technologies, à savoir le transfert indésirable de connaissances et de technologies critiques dans le cadre de la coopération universitaire internationale, tout en préservant l'approche de l'UE en matière de liberté académique et de liberté de la recherche scientifique.

Une partie essentielle de ces travaux consiste à évaluer les risques liés à certaines technologies génériques ou critiques, telles que l'intelligence artificielle (IA), les biotechnologies, les semi-conducteurs avancés et les technologies quantiques, ce processus étant mené avec la participation des États membres et d'autres parties prenantes. Bien que ces évaluations des technologies critiques dépassent le cadre de la politique en matière de R&I, les résultats de ces travaux devraient également façonner la coopération internationale dans ce domaine dans les années à venir. La Commission collabore avec des pays partageant les mêmes valeurs dans le domaine de la sécurité économique, promeut les propres capacités de l'UE en matière de technologies critiques et met en place diverses garanties pour protéger l'UE contre leur éventuelle utilisation abusive.

En janvier 2024, la Commission a publié un livre blanc sur les options envisageables pour renforcer le soutien à la recherche et au développement dans le domaine des technologies à double usage potentiel²⁶. Depuis, plusieurs documents stratégiques ont enrichi la réflexion sur la recherche et le développement dans le domaine des technologies à double usage, examinant les risques liés à la coopération internationale en matière de R&I en fonction du motif de la recherche et du potentiel en matière de double usage²⁷.

La Commission a également pris des mesures supplémentaires pour garantir la sécurité de la recherche dans le cadre d'Horizon Europe en limitant, à titre exceptionnel, la participation aux entités établies dans des États membres et dans certains pays tiers dans les domaines des technologies quantiques, des technologies des réseaux de communication fondées sur l'IA, des batteries, de l'espace et des matières premières critiques²⁸. Dans le programme de travail

²⁵ Voir documents JOIN(2023) 20 final et JOIN(2025) 977 final.

²⁶ COM(2024) 27 final.

²⁷ Voir https://research-and-innovation.ec.europa.eu/news/all-research-and-innovation-news/new-publications-dual-use-provide-strategic-input-future-eu-ri-policies-2025-06-25_en.

²⁸ L'article 22, paragraphe 5, du règlement «Horizon Europe» prévoit la possibilité de limiter la participation aux entités juridiques établies dans des États membres ou dans des pays associés ou d'autres pays tiers déterminés dans le programme de travail afin de préserver les actifs stratégiques, les intérêts, l'autonomie ou la sécurité de l'UE. Des restrictions peuvent également être appliquées aux entités établies dans des pays éligibles, mais qui sont directement ou indirectement contrôlées par un pays non éligible ou par une entité établie dans un pays non éligible.

2023-2024 d'Horizon Europe, l'article 22, paragraphe 5, du règlement relatif à Horizon Europe a été appliqué à 33 thèmes²⁹, tandis que dans le programme de travail 2025, il a été appliqué à 37 thèmes au total. Parmi les autres mesures en place figurent, par exemple, des obligations supplémentaires en matière d'exploitation des résultats de la recherche et le droit de la Commission de s'opposer au transfert de la propriété intellectuelle (PI) vers des pays tiers non associés au programme³⁰.

La Commission a également décidé de restreindre l'accès à la recherche proche du marché pour les pays tiers non associés lorsqu'il a été estimé que les conditions-cadres garantissant des conditions de concurrence équitables dans le cadre de la coopération en matière de R&I n'étaient pas en place³¹. Les entités considérées comme des fournisseurs à haut risque d'équipements de réseau de communication ne participent pas aux actions liées au développement des technologies de réseau de communication, conformément à la communication de juin 2023 sur la mise en œuvre de la boîte à outils pour la cybersécurité des réseaux 5G³².

4. MISE EN COMMUN DES EFFORTS DEPLOYES AU NIVEAU MONDIAL POUR RELEVER ENSEMBLE LES DEFIS PLANETAIRES

En ce qui concerne la transition écologique, la Commission a appuyé la création de la Plateforme internationale pour la durabilité de l'océan (International Platform for Ocean Sustainability, IPOS), a continué de soutenir l'Alliance transatlantique pour la recherche et l'innovation océaniques (All-Atlantic Ocean Research and Innovation Alliance, AAORIA) et a adopté une nouvelle feuille de route commune avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Elle a codirigé la mission «Hydrogène propre» ainsi que la mission «Transitions urbaines» dans le cadre de l'initiative Mission Innovation et a soutenu les plateformes de connaissances sur la croissance verte, tout en continuant à s'engager au niveau international, y compris dans le cadre de l'initiative du G20 sur la bioéconomie.

Dans le domaine de la transition numérique, la Commission a fait progresser les partenariats numériques établis avec des partenaires mondiaux dans des domaines comme l'IA, l'informatique quantique et la connectivité. Elle a également soutenu des activités dans le domaine de la santé mondiale, notamment dans le cadre du troisième programme du partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques (EDCTP3 pour la santé mondiale). Enfin, la Commission promeut les activités d'innovation au niveau international par l'intermédiaire du Conseil européen de l'innovation (CEI) et de l'Institut

²⁹ Y compris aux modifications approuvées en 2024. En outre, l'entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (entreprise commune EuroHPC) a fait usage de l'article 22, paragraphe 5, dans une action de son programme de travail pour 2023.

³⁰ Articles 39 et 40 du règlement «Horizon Europe».

³¹ Le cas échéant et si cela est justifié, l'article 22, paragraphe 6, du règlement «Horizon Europe» permet l'application de critères d'éligibilité supplémentaires afin de tenir compte d'impératifs stratégiques spécifiques ou de la nature et des objectifs de l'action en question.

³² C(2023) 4049 final.

européen d'innovation et de technologie (EIT), ainsi que par la valorisation des connaissances.

4.1. Diriger les efforts mondiaux en faveur d'une transition écologique juste

Les investissements réalisés dans la R&I au titre d'Horizon Europe contribuent à la mise en œuvre de l'accord de Paris, du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et d'autres accords internationaux. Ces investissements ont également permis de concevoir les programmes et contribué aux travaux d'un certain nombre d'organisations établissant à l'interface science-politique³³. L'importance de la participation de l'UE doit aussi être considérée à la lumière des changements fondamentaux intervenus dans l'approche des États-Unis en ce qui concerne le changement climatique, les questions environnementales et le rôle de la science dans l'élaboration des politiques.

La communication conjointe relative au programme de l'UE de gouvernance internationale des océans³⁴ a souligné la nécessité d'acquérir de vastes connaissances sur les océans afin de soutenir une gestion durable. Une étude de faisabilité réalisée en 2023 a révélé que les connaissances sont fragmentées et souvent inadaptées à une prise de décision urgente³⁵. En réponse, la Commission suit de près les travaux visant à mettre en place la plateforme internationale pour la durabilité de l'océan, un nouveau mécanisme catalytique destiné à informer les décideurs publics et privés sur l'exploitation et la protection durables des océans.

La Commission a dirigé la mise en œuvre de la déclaration de l'Alliance transatlantique pour la recherche et l'innovation océaniques de 2022 visant à soutenir la coopération en matière de recherche océanique dans l'Atlantique. Cinq nouveaux partenaires (le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Sénégal et le Ghana) ont rejoint l'Alliance transatlantique pour la recherche et l'innovation océaniques, dont les travaux sont centrés sur le renforcement de la résilience des communautés côtières, la coordination des observations des océans et l'amélioration de la modélisation.

Lors de la conférence des Nations unies sur l'Océan de 2025, la Commission a annoncé une initiative pour l'observation de l'Océan, soulignant l'importance du système mondial d'observation des océans et l'engagement de la Commission en la matière. La Commission européenne et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) ont adopté une feuille de route commune afin de renforcer leur coopération dans le cadre de la Décennie des sciences océaniques au service du développement durable (2021-

³³ Notamment le Groupe sur l'observation de la Terre, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, le Groupe international d'experts sur les ressources et d'autres initiatives, telles que le Partenariat mondial sur les sols.

³⁴ JOIN(2022) 28 final.

³⁵ Commission européenne: direction générale des affaires maritimes et de la pêche, *Évaluation du paysage marin – Étude de faisabilité relative à la création d'un groupe d'experts intergouvernemental sur la durabilité des océans*, Office des publications de l'Union européenne, 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2771/903406>.

2030) proclamée par les Nations unies et d'harmoniser ainsi les efforts de l'UE et de l'UNESCO³⁶.

En 2023, la Commission européenne a mis en place, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, un groupe stratégique Afrique-Europe sur la gouvernance des océans, dirigé par la Fondation Afrique-Europe et doté d'un financement de l'UE, afin de promouvoir la coopération scientifique entre les deux continents en ce qui concerne les questions liées aux océans.

Dans le cadre de l'initiative Mission Innovation 2.0³⁷, la Commission européenne a encouragé l'accélération de la transition vers l'énergie propre, conformément au pacte vert pour l'Europe. En codirigeant sa mission «Hydrogène propre»³⁸, la Commission stimule la coopération internationale en matière de R&I afin de soutenir le développement d'une chaîne de valeur mondiale de l'hydrogène propre. Depuis 2024, la mission a recensé 101 projets européens et mondiaux de vallées de l'hydrogène³⁹ dans 38 pays, l'objectif étant de faciliter la création de vallées de l'hydrogène intégrées de grande ampleur d'ici à 2030.

Dans le cadre de la mission «Transitions urbaines»⁴⁰ et s'appuyant sur la mission européenne pour des villes neutres pour le climat et intelligentes, la Commission codirige des travaux avec un groupe de villes ambitieuses situées dans le monde entier afin de renforcer leur vision de la neutralité carbone et d'accélérer la mise en œuvre. Depuis 2023, ce groupe s'est élargi; il compte désormais 117 villes dans 47 pays et bénéficie d'un soutien apporté dans le cadre du programme City2City lancé en novembre 2025.

Conformément à la stratégie «Global Gateway»⁴¹, l'UE a aidé les pays partenaires à accéder aux données sur l'environnement au moyen d'initiatives visant à renforcer les liens entre la science et les politiques, notamment le programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) et le partenariat en faveur des connaissances sur la croissance verte. La Commission a également mis en place une plateforme internationale de gestion des connaissances pour partager des informations sur les normes, les orientations et les possibilités de financement dans le cadre de l'initiative du nouveau Bauhaus européen⁴².

4.2. Promouvoir la transition numérique

En juin 2025, la Commission a adopté la stratégie numérique internationale pour l'Union européenne, qui expose la vision de l'UE pour renforcer sa coopération numérique à l'échelle internationale⁴³. Cette stratégie vise à renforcer la compétitivité européenne, à promouvoir un

³⁶ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/document/download/2e5f29fb-cb0c-4d0d-8840-97ce0ee9730c_en?filename=ec_rtd_roadmap-cooperation-un-decade-ocean-science.pdf.

³⁷ Mission Innovation est une initiative internationale majeure qui regroupe les pays contribuant à hauteur de 90 % au financement public de l'innovation dans le domaine de l'énergie.

³⁸ <https://mission-innovation.net/missions/hydrogen/>.

³⁹ <https://h2v.eu/>.

⁴⁰ <https://urbantransitionsmission.org/>.

⁴¹ JOIN(2021) 30 final.

⁴² <https://knowledge-management.new-european-bauhaus.europa.eu/>.

⁴³ JOIN(2025) 140 final.

programme numérique pour la sécurité de l'Europe et de ses partenaires, et à façonner la gouvernance numérique mondiale et ses normes.

Des partenariats numériques ont été établis avec le Japon, la République de Corée, Singapour et le Canada⁴⁴. Ils se concentrent sur les efforts de collaboration visant à faire progresser des technologies clés, telles que l'IA, les semi-conducteurs, le calcul à haute performance, l'informatique quantique, les réseaux 5G/6G, la gouvernance des données, la normalisation et les plateformes en ligne.

Depuis mai 2023, le Conseil du commerce et des technologies UE-Inde a jeté les bases d'une coopération dans des domaines clés, notamment les semi-conducteurs, les infrastructures publiques numériques, les compétences numériques, l'IA, le calcul à haute performance et la normalisation des technologies de l'information et des télécommunications. Le Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis a accompli des progrès importants depuis sa création en 2021, avec des résultats tangibles dans les domaines de l'IA, des technologies quantiques, de la normalisation, des semi-conducteurs, des plateformes en ligne et des réseaux 6G.

L'alliance numérique entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC)⁴⁵ est un cadre novateur de coopération birégionale. Le projet UE-ALC concernant un partenariat stratégique pour la mise en œuvre de dialogues numériques dans le cadre de la coopération en matière de R&I (SPIDER) met l'accent sur l'adoption d'une approche de la transformation numérique qui soit inclusive et centrée sur l'humain dans des domaines pouvant bénéficier de l'interconnexion à haut débit fournie par l'infrastructure BELLA («Building the Europe Link to Latin America, construire le lien entre l'Europe et l'Amérique latine»)⁴⁶. L'initiative relative au câble BELLA a été soutenue par le réseau européen GÉANT⁴⁷, qui relie les communautés de la recherche et de l'enseignement dans plus de 110 pays grâce à ses partenariats, en utilisant ses propres réseaux de fibres optiques sécurisés pour relier les fournisseurs de données au sein du système mondial de recherche. En octobre 2025, le réseau UE-ALC de calcul à haute performance a été lancé. En reliant les supercalculateurs de l'UE à ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes par l'intermédiaire de BELLA, les scientifiques des deux régions collaboreront pour réaliser des simulations, analyser des mégadonnées et tester des modèles de traitement de pointe afin de relever des défis mondiaux urgents, allant de la modélisation du climat à l'intelligence artificielle en passant par la découverte de médicaments.

S'appuyant sur le succès du câble BELLA entre l'Europe et l'Amérique latine, le projet «EurAfrica Gateway Cable» devrait mettre en place un système résilient de câbles sous-marins longeant la côte atlantique de l'Afrique, renforçant ainsi la connectivité dans la région.

⁴⁴ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/partnerships>.

⁴⁵ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1598.

⁴⁶ https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/programming/programmes/bella-building-europe-link-latin-america_en.

⁴⁷ https://network.geant.org/international_connectivity/.

4.3. Renforcer la coopération dans le domaine de la santé mondiale

La stratégie de l'UE en matière de santé mondiale⁴⁸ a été approuvée par le Conseil européen en janvier 2024⁴⁹. Elle établit que la recherche et l'innovation sont des facteurs clés pour améliorer la santé, renforcer les systèmes de santé et faire progresser la couverture sanitaire universelle, au même titre que la transition numérique et une main-d'œuvre qualifiée.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la Commission a réalisé des progrès considérables dans le domaine de la préparation aux pandémies, combinant une capacité de réaction immédiate et des investissements à long terme dans la préparation. En investissant 1,28 milliard d'EUR dans plus de 121 actions de recherche et développement entre 2022 et 2025, la Commission a accéléré la mise au point et l'expérimentation de contre-mesures médicales, renforçant également la résilience de l'UE face à de futures pandémies.

La Commission a renforcé sa coordination des bailleurs de fonds en faveur de la recherche dans le domaine de la santé mondiale, par exemple en coprésidant la collaboration mondiale en matière de recherche pour la préparation aux maladies infectieuses (GloPID-R)⁵⁰ et en soutenant l'alliance mondiale contre les maladies chroniques (GACD)⁵¹. La Commission a également soutenu les préparatifs de nouveaux partenariats, y compris l'alliance européenne pour la recherche sur les maladies rares (ERDERA)⁵².

L'entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale» est la troisième version du partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques⁵³. En 2024, elle a financé 74 projets de recherche dans le domaine de la santé mondiale pour un budget total de 254 millions d'EUR. En réaction à l'épidémie de mpox qui a touché la République démocratique du Congo (RDC) en 2024, l'entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale» a activé son mécanisme de financement d'urgence et lancé un appel d'urgence qui s'est traduit par le financement de neuf projets pour un montant total de 12,1 millions d'EUR; ces projets portaient sur les phases 2, 3 et 4 d'études relatives à la prophylaxie avant exposition et post-exposition du mpox ainsi que sur des stratégies de surveillance et des études épidémiologiques.

La Commission soutient également la recherche dans le domaine de la santé mondiale dans le cadre d'une collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le partenariat mondial pour la recherche-développement d'antibiotiques (GARDP), avec un financement de 28 millions d'EUR alloué pour la période 2022-2027 afin d'accélérer la mise au point de traitements contre les infections bactériennes résistantes aux médicaments et de mettre à jour les listes d'agents pathogènes prioritaires. Sur ce montant, 1 million d'EUR a été affecté à l'initiative conjointe SECURE de l'OMS et du GARDP⁵⁴, qui vise à élargir l'accès mondial

⁴⁸ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_7153.

⁴⁹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/01/29/eu-global-health-strategy-council-approves-conclusions/>.

⁵⁰ www.glopid-r.org.

⁵¹ www.gacd.org.

⁵² <https://erdera.org/>.

⁵³ <https://www.globalhealth-edctp3.eu/>.

⁵⁴ <https://gardp.org/secure/>.

aux antibiotiques essentiels pour traiter les infections bactériennes résistantes aux médicaments. La Commission a soutenu la mise au point de médicaments contre la tuberculose destinés aux enfants et d'un nouveau vaccin contre la tuberculose dans le cadre du programme de travail 2023 de «L'UE pour la santé».

La Commission a élaboré une convention de contribution d'une valeur de 7,42 millions d'EUR avec l'OMS pour son plan pour la recherche et le développement en matière d'épidémies afin de soutenir la mise au point de vaccins et de traitements sûrs et efficaces contre les filovirus (notamment le virus Ebola et le virus de Marburg) ainsi que des actions interépidémiques de préparation aux épidémies futures. Ces travaux de préparation ont permis la mise en œuvre rapide d'essais cliniques pour des traitements et des vaccins, notamment lors de l'épidémie d'Ebola qui s'est déclarée en Ouganda en 2025.

Enfin, la Commission a poursuivi son engagement en faveur d'un partage et d'un accès ouverts par l'intermédiaire de la Coalition mondiale pour les biodonnées, contribuant ainsi à garantir la durabilité des ressources mondiales en matière de biodonnées.

4.4. Promouvoir l'innovation

L'UE est déterminée à se positionner comme une destination attractive pour les start-up, les investisseurs et les entreprises de pays tiers à la recherche de solutions innovantes et de projets audacieux. Il s'agit de l'un des axes phares du nouveau programme européen d'innovation et de la stratégie en faveur des start-up et des scale-up⁵⁵. En renforçant les partenariats internationaux et en créant des voies pour attirer les talents et les investissements internationaux, par exemple avec l'initiative «Choisir l'Europe pour la science»⁵⁶, l'UE entend consolider son rôle de pôle d'innovation et d'entrepreneuriat de premier plan et favoriser ainsi le développement durable et la compétitivité à l'échelle mondiale.

En 2025, le comité du Conseil européen de l'innovation (CEI) a conseillé à ce dernier d'élaborer une stratégie internationale pour renforcer son influence mondiale et aider les start-up et scale-up européennes à se développer à l'échelle internationale. Ce conseil a mis l'accent sur quatre priorités essentielles: -1) encourager les activités internationales; -2) associer des entreprises et investisseurs internationaux; -3) affirmer son rôle de leader dans la réflexion; et -4) attirer des talents internationaux. Cette stratégie a pour principaux objectifs d'aider les bénéficiaires du CEI à se développer à l'échelle mondiale tout en conservant leur siège social en Europe; d'attirer des innovateurs de la deep tech en Europe et de coopérer avec les investisseurs internationaux intéressés par les entreprises soutenues par le CEI.

En mars 2024, la Commission a adopté deux recommandations appuyant la recommandation du Conseil sur les principes directeurs pour la valorisation des connaissances⁵⁷, à savoir le code de bonnes pratiques de cocréation entre l'industrie et le monde universitaire⁵⁸ et le code de bonnes pratiques en matière de participation des citoyens à la valorisation des

⁵⁵ SWD(2025) 138 final.

⁵⁶ https://commission.europa.eu/topics/research-and-innovation/choose-europe_en.

⁵⁷ Recommandation (UE) 2022/2415 du Conseil.

⁵⁸ Recommandation (UE) 2024/774 de la Commission.

connaissances⁵⁹. Le répertoire de la plateforme de valorisation des connaissances de l'UE, qui présente également un intérêt pour les partenaires internationaux⁶⁰ comprend plus de 150 stratégies et pratiques élaborées dans l'UE et au-delà.

5. MODULER LA COOPERATION AVEC LES PAYS ET REGIONS PRIORITAIRES

Les évolutions géopolitiques de ces dernières années ont eu une incidence sur la coopération instaurée entre l'UE et d'autres pays dans le domaine de la R&I. Dans les pays voisins de l'UE, la dynamique a été portée par l'association du Royaume-Uni et de la Suisse ainsi que des pays candidats au programme Horizon Europe. La participation à Horizon Europe au moyen d'une association a également renforcé les relations de l'UE en matière de R&I avec les grandes économies industrielles à l'étranger. Enfin, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont fait l'objet d'un regain d'attention, des initiatives régionales majeures ayant été mises en place. Sur le plan bilatéral, des domaines spécifiques présentant un intérêt pour l'UE et les pays partenaires sont examinés, par exemple au moyen d'un dialogue constructif avec la Chine.

5.1. Intégration de la coopération dans les pays du voisinage européen

Le Royaume-Uni est devenu un pays associé à Horizon Europe le 1^{er} janvier 2024, envoyant ainsi un message fort quant au maintien de ses intérêts communs avec l'UE. En 2024, le pays a obtenu d'excellents résultats aux appels à propositions du Conseil européen de la recherche (CER): il a été le principal bénéficiaire des subventions de validation de concept annoncées en juillet 2024 et l'un des principaux bénéficiaires des subventions de démarrage annoncées en septembre 2024, et il a enregistré une augmentation de 56 % des subventions de consolidation en décembre 2024 par rapport à l'année précédente. Le Royaume-Uni a également été le principal bénéficiaire des subventions AMSC en 2024.

La participation de la Suisse, partenaire de longue date de l'UE en matière de R&I et participante active à de précédents programmes-cadres de R&I du fait de son association, a diminué au cours des premières années d'Horizon Europe en raison de sa non-association au programme. Grâce à son association, effective depuis le 1^{er} janvier 2025, les chercheurs et les entités suisses sont de nouveau en mesure de participer aux appels à propositions du programme.

Les systèmes de R&I de la Norvège et de l'Islande, deux États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), sont étroitement liés à ceux de l'UE, tout comme leurs chaînes de valeur industrielles et leurs réseaux universitaires. La Norvège, en particulier,

⁵⁹ Recommandation (UE) 2024/736 de la Commission — Les codes de bonnes pratiques adoptés en 2024 s'inscrivent dans la continuité des codes de bonnes pratiques adoptés en 2023 sur la gestion des actifs intellectuels et la normalisation.

⁶⁰ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/research-area/industrial-research-and-innovation/eu-valorisation-policy/knowledge-valorisation-platform_en.

contribue de manière importante à l'excellence des programmes-cadres de recherche et d'innovation.

La participation des partenaires des Balkans occidentaux aux programmes-cadres de R&I de l'Union européenne a fortement progressé et a atteint son plus haut niveau dans le cadre d'Horizon Europe. Les efforts en matière de R&I sont intensifiés, en particulier dans le cadre du programme d'innovation pour les Balkans occidentaux⁶¹, du soutien aux infrastructures de recherche axées sur la technologie et de la poursuite de l'intégration de la région dans l'espace européen de la recherche.

Dans les pays du Partenariat oriental⁶², un suivi régulier de la mise en œuvre des cinq priorités en matière de R&I définies dans le document de travail des services de la Commission de 2021⁶³ a été mis en place avec le soutien de l'UE. Le mécanisme de soutien aux politiques d'Horizon a permis d'apporter un soutien spécialisé aux autorités moldaves⁶⁴ et ukrainiennes⁶⁵ pour réformer leur politique de R&I. Malgré la situation géopolitique et économique difficile dans la région, les cinq pays de ce partenariat sont parvenus à mettre en œuvre des réformes gouvernementales, à adopter et à mettre en œuvre des stratégies nationales dans le domaine de la science et à participer davantage au programme Horizon Europe qu'ils ne l'avaient fait dans le cadre d'Horizon 2020.

La Commission s'est concentrée sur la mise en place de mesures de soutien spécifiques en faveur de l'Ukraine⁶⁶ et a facilité sa participation au programme Horizon Europe et aux appels à propositions du programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Par exemple, un programme de bourses spécifique, baptisé MSCA4Ukraine, aide les chercheurs ukrainiens déplacés à poursuivre leurs activités de recherche dans l'UE. Conformément au communiqué des ministres de la science et de la technologie du G7 publié en 2024, l'UE a mis en place une coalition internationale pour la recherche, la science et l'innovation en Ukraine, en collaboration avec l'Ukraine, la présidence italienne du G7 et l'UNESCO, afin d'exploiter le potentiel de la R&I dans le cadre du redressement et de la reconstruction de l'Ukraine. Ce même objectif, appliqué à une reprise axée sur le climat dans des environnements urbains, est poursuivi par la nouvelle initiative SUN4Ukraine⁶⁷ de la mission européenne sur les villes intelligentes et neutres pour le climat.

⁶¹ <https://westernbalkans-infohub.eu/wp-content/uploads/2024/10/a-western-balkans-agenda-on-innovation-research-education-KI0221615ENN-1.pdf>.

⁶² Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldavie et Ukraine.

⁶³ SWD(2021) 186 final.

⁶⁴ <https://projects.research-and-innovation.ec.europa.eu/en/statistics/policy-support-facility/psf-country/support-moldova-reforms-public-rd-sector>.

⁶⁵ <https://projects.research-and-innovation.ec.europa.eu/en/statistics/policy-support-facility/psf-country/support-ukraine-research-infrastructures-policies>.

⁶⁶ Le portail ERA4Ukraine (<https://euraxess.ec.europa.eu/ukraine>) présente un aperçu de toutes les actions mises en place aux niveaux européen et national, notamment MSCA4Ukraine, les offres d'emploi du Conseil européen de la recherche (CER) et le programme de bourses du Centre commun de recherche (JRC) et de l'Institut universitaire européen (IUE).

⁶⁷ <https://www.sun4ukraine.eu/>.

En 2022, l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'UE ont élaboré et adopté au niveau ministériel des feuilles de route pour la recherche et l'innovation relatives à la santé, au changement climatique et aux énergies renouvelables fixant des priorités en matière de collaboration et de développement économique. L'initiative méditerranéenne, lancée dans le cadre du programme de travail 2023-2024 d'Horizon Europe et poursuivie en 2025, contribue à la mise en œuvre de ces feuilles de route et a accru la recherche collaborative entre l'UE et les pays de la Méditerranée d'environ 60 %⁶⁸. Le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)⁶⁹, qui a été prolongé en avril 2024 pour trois années supplémentaires (2025-2027), contribue également à ces efforts dans les domaines de l'agriculture et de l'eau. Le pacte pour la Méditerranée⁷⁰, une nouvelle initiative phare de l'UE visant à renforcer la coopération avec ses partenaires du sud de la Méditerranée adoptée en octobre 2025, est l'occasion de redéfinir la collaboration scientifique en mettant en place des pôles méditerranéens communs de R&I, en favorisant la mobilité des chercheurs, en soutenant la création d'un centre de diplomatie scientifique et en faisant progresser les actions en faveur de l'économie bleue. Cette initiative a fait suite à l'adoption, en mai 2025, de la communication conjointe intitulée «L'approche stratégique de l'Union européenne à l'égard de la région de la mer Noire»⁷¹.

5.2. Renforcer la coopération avec les pays industrialisés non membres de l'UE et les économies émergentes

Jusqu'en janvier 2025, les relations avec les États-Unis en matière de R&I ont évolué positivement et ont été marquées par une coopération accrue dans divers domaines, le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'UE et les États-Unis, la signature d'une déclaration commune établissant un programme global de coopération en matière de R&I et une forte participation des entités américaines à Horizon Europe. Le changement d'orientation de la nouvelle administration américaine en matière de politique scientifique, qui consiste à réduire la priorité accordée aux dépenses de recherche dans les domaines prioritaires de l'UE tels que le climat, l'environnement, l'énergie propre ou les maladies infectieuses et à se désengager de plusieurs initiatives multilatérales de R&I, a mis à rude épreuve le dialogue et la coopération transatlantiques en matière de R&I. Afin de protéger les intérêts de l'UE, des actions ont été élaborées dans le cadre d'Horizon Europe pour renforcer le soutien de l'UE aux plateformes de coopération multilatérale, notamment dans les domaines de l'observation des océans, du climat et de la souveraineté des données. En ce qui concerne les ensembles de données, ces actions comprennent i) l'élaboration de cadres de souveraineté des données, ii) la mise en œuvre d'un solide cadre de gestion des risques pour l'accès aux données critiques, et iii) la mobilisation de financements nationaux pour soutenir l'accès à des services numériques coûteux. Étant donné que les États-Unis restent un partenaire naturel de l'UE en matière de R&I, l'UE s'efforce de maintenir ouverts

⁶⁸ Programme de travail 2023-2024 d'Horizon Europe: 37 thèmes et un budget total de 320 millions d'EUR.

⁶⁹ <https://prima-med.org/>.

⁷⁰ JOIN(2025) 26 final.

⁷¹ JOIN(2025) 135 final.

les canaux de communication avec ses interlocuteurs fédéraux américains dans ce domaine, en vue de réévaluer les priorités communes et de relancer une coopération dynamique.

En ce qui concerne la Chine, les discussions relatives à la feuille de route commune pour l'avenir de la coopération entre l'Union européenne et la Chine dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation n'ont toujours pas progressé, en particulier en ce qui concerne les conditions-cadres liées à l'innovation⁷², alors que des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne les conditions-cadres de la coopération en matière de recherche⁷³. La coopération UE-Chine en matière de R&I a concerné essentiellement deux initiatives phares de recherche, l'une sur l'alimentation, l'agriculture et les biosolutions, et l'autre sur le changement climatique et la biodiversité, la collaboration dans ces domaines étant bénéfique aux deux parties⁷⁴. Cependant, compte tenu de ce qui précède et des vives préoccupations concernant l'utilisation de la propriété intellectuelle créée dans le cadre d'Horizon Europe, les entités chinoises ne peuvent plus participer à aucune des activités d'innovation du programme⁷⁵. La Commission a intensifié ses efforts de coordination avec les États membres afin d'harmoniser les approches au moyen du réseau européen de connaissances sur la Chine en matière de R&I (EU-KNOC) et a investi plus de 13 millions d'EUR dans l'accroissement des connaissances sur la Chine contemporaine dans des domaines comme la politique, la société, l'économie, le commerce, la science, la technologie et le climat.

Compte tenu des capacités extrêmement solides de la République de Corée dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, son association à Horizon Europe en 2025 a ouvert une multitude de possibilités pour une coopération plus large et plus systématique avec l'UE en matière de R&I dans des domaines, tels que les technologies numériques, les nanotechnologies ou la navigation par satellite ainsi que l'énergie propre, le climat, la recherche sur les océans et l'environnement, et la santé. La même chose est attendue en ce qui concerne le Japon à la suite de l'issue positive des négociations sur sa participation aux programmes de l'Union et son association à Horizon Europe, en plus de la coopération en cours sur les matériaux avancés. L'association de la Nouvelle-Zélande à Horizon Europe s'est quant à elle traduite par un quasi triplement du nombre de subventions signées entre 2022 et 2024.

Le 3 juillet 2024, l'accord associant le Canada au pilier II d'Horizon Europe a été signé, donnant aux organisations et chercheurs canadiens la possibilité de participer à cette partie du programme dans les mêmes conditions que leurs homologues européens. Cet accord s'est déjà traduit par plus de 100 participations canadiennes à des projets menés dans le cadre

⁷² Celles-ci concernent les droits de propriété intellectuelle, la recherche prénormative, l'évaluation de la conformité et la normalisation, l'accès aux marchés publics, et les cadres réglementaires équitables et transparents.

⁷³ Celles-ci concernent la science ouverte, l'éthique et l'intégrité de la recherche, la mobilité des chercheurs, et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la R&I.

⁷⁴ Le programme de travail 2023-2024 d'Horizon Europe comprenait sept actions pour un budget total de 86 millions d'EUR cofinancé par l'UE et la Chine.

⁷⁵ Les activités d'innovation sont des actions caractérisées par un haut niveau de développement technologique et une plus grande proximité avec le marché.

d'Horizon Europe. Ce chiffre devrait fortement augmenter, de nombreuses propositions de projets prévoyant la participation du Canada étant en cours d'évaluation ou dans la phase de préparation de la convention de subvention.

La coopération avec l'Inde a pris de l'ampleur depuis le lancement du Conseil du commerce et des technologies (CCT) UE-Inde⁷⁶, dont les activités sont axées sur les technologies numériques et les technologies énergétiques propres. Lors de la deuxième réunion ministérielle du CCT qui s'est tenue à New Delhi en février 2025, il a été convenu de poursuivre la coopération dans le domaine de la technologie grâce à des investissements financiers conjoints dans la recherche collaborative sur la pollution marine, la transformation des déchets en hydrogène renouvelable et les technologies de recyclage des batteries pour les véhicules électriques. En outre, l'accent sera mis davantage sur le soutien de la collaboration entre les start-up indiennes et européennes. La communication conjointe sur un nouveau programme stratégique UE-Inde fait de la technologie et de l'innovation un pilier essentiel de la coopération future entre l'UE et l'Inde⁷⁷. L'accord bilatéral de coopération scientifique et technologique entre l'UE et l'Inde a également été renouvelé jusqu'en 2030.

Les relations avec le Brésil sont particulièrement solides dans le domaine des technologies de la transition écologique, telles que les bioraffineries intégrées et les technologies liées à l'énergie solaire, ainsi que dans les domaines de la biodiversité, de la recherche marine, des approches fondées sur les écosystèmes/la nature en ce qui concerne les villes durables, la durabilité et la santé. La Commission a contribué au programme de la présidence brésilienne du G20, en faisant en sorte de garantir l'adoption de la stratégie du G20 visant à promouvoir la coopération ouverte en matière d'innovation, des recommandations du G20 sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que des dix principes directeurs de l'initiative mondiale sur la bioéconomie.

Le renforcement des relations entre l'UE et l'Afrique du Sud est illustré par les résultats du sommet de 2025 et le lancement du premier partenariat pour des échanges et des investissements propres, ainsi que par la participation exceptionnelle de l'Afrique du Sud à Horizon Europe, se classant en tête des pays africains tant en ce qui concerne le volume de subventions que le nombre de projets. L'Afrique du Sud joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme d'innovation commun de l'Union africaine et de l'Union européenne en cofinçant plusieurs initiatives de coopération en matière de R&I, comme le partenariat conjoint à long terme UA-UE pour la recherche et l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables. L'UE a travaillé en collaboration très étroite avec la présidence sud-africaine du G20 en 2025, soutenant l'adoption des recommandations du G20 en faveur de l'engagement scientifique.

⁷⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_23_596.

⁷⁷ JOIN(2025) 50 final.

5.3. Approfondir les partenariats de l'UE avec l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie du Sud-Est

La Commission a tenu son engagement de renforcer le soutien à la coopération en matière de R&I avec l'Afrique, en élaborant le programme d'innovation de l'UA et de l'UE avec la Commission de l'Union africaine et ses États membres et en l'adoptant en 2023. Le programme d'innovation UA-UE établit un nouveau cadre pour l'exploitation des résultats de la recherche mettant l'accent sur la santé publique et les transitions écologique et numérique afin de soutenir l'emploi et la croissance par le partage de technologies et de compétences⁷⁸. Les initiatives africaines dans le cadre d'Horizon Europe ont augmenté la collaboration entre les chercheurs des deux régions de 40 % par an en moyenne⁷⁹. Le partenariat UA-UE en matière de R&I sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable réunit plus de 70 bailleurs de fonds en faveur de la recherche d'Afrique et d'Europe. Dans le cadre du paquet d'investissement «Global Gateway» Afrique-Europe, le «programme de partenariat spatial Afrique-UE» est soutenu par un investissement de 100 millions d'EUR; il vise à développer des services spatiaux favorisant en particulier l'adoption du programme Copernicus afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce en cas de phénomènes météorologiques dangereux et les connaissances sur le changement climatique, à renforcer la collaboration institutionnelle entre l'UE et l'Afrique et à soutenir les capacités de l'industrie spatiale. Le «programme des centres d'excellence régionaux pour la transition écologique», doté d'un budget de 80 millions d'EUR, a pour objectif de soutenir l'acquisition et la gestion des connaissances par l'amélioration de la production des données, de l'accès à celles-ci et de leur partage. Sur la base de la phase pilote de l'initiative africaine de recherche pour l'excellence scientifique mise en œuvre par l'Académie africaine des sciences, une aide similaire de 25 millions d'EUR a été annoncée pour une deuxième phase, suscitant des engagements supplémentaires de la part des États membres de l'UA. À l'occasion du 15^e anniversaire du dialogue politique de haut niveau UA-UE sur la science, la technologie et l'innovation, plusieurs événements ont été organisés en octobre 2025, notamment un atelier sur l'IA dans le domaine de la science dans le cadre des collaborations Afrique-Europe, le dialogue UA-UE sur la diplomatie scientifique, un salon de l'innovation organisé en partenariat avec l'Union pour la Méditerranée et la réunion UA-UE des hauts fonctionnaires en charge de la R&I.

La coopération avec la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) a pris un nouvel élan avec la première réunion ministérielle UE-CELAC sur la R&I qui s'est tenue à Bruxelles en septembre 2025. Les ministres de l'UE et de la CELAC y ont approuvé une déclaration ministérielle et un nouveau programme de coopération UE-CELAC en matière de R&I, établissant trois groupes de travail dans les domaines suivants: i) la santé, ii) le changement climatique, la viabilité environnementale et la transition énergétique, et iii) l'IA dans la science, en complément du groupe de travail existant sur les infrastructures de recherche. Chaque groupe élaborera des feuilles de route opérationnelles définissant les

⁷⁸ https://research-and-innovation.ec.europa.eu/system/files/2023-07/ec_rtd_au-eu-innovation-agenda-final-version.pdf.

⁷⁹ Programme de travail 2023-2024 d'Horizon Europe: 30 thèmes et budget total de 300 millions d'EUR.

priorités, les activités et les résultats attendus de la coopération birégionale dans le domaine prioritaire en question. L'initiative de coopération en matière d'innovation entre l'UE et les États d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) a été lancée en octobre 2023 afin de créer et de rendre opérationnel un réseau d'incubateurs et d'accélérateurs de start-up existants, et de structurer la présence des États membres de l'UE dans le domaine de l'innovation dans la région ALC. Dans le cadre du programme d'investissement «Global Gateway», une action relative à l'algue sargasse a été lancée dans la région des Caraïbes, donnant ainsi une dimension de recherche et d'innovation à la coopération au développement de l'UE.

La compétitivité et la sécurité de l'UE sont étroitement liées à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ce qui exige de l'UE qu'elle renforce sa coopération avec la région en matière de R&I. La coopération porte essentiellement sur les technologies vertes, la transformation numérique, les innovations dans le domaine des soins de santé et le partage d'expériences en matière d'intégration régionale (infrastructures de recherche, mobilité des talents, transfert de technologies). Le dialogue ASEAN-UE sur la science, la technologie et l'innovation a recensé d'autres domaines de collaboration, à savoir l'innovation et les start-up, la diplomatie scientifique et l'égalité entre les hommes et les femmes dans la R&I.

6. CONCLUSIONS

Depuis l'adoption de l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation en 2021, des évolutions externes majeures et imprévues ont eu lieu, comme la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, l'escalade du conflit au Moyen-Orient, des changements fondamentaux dans les politiques des États-Unis en matière de science, de changement climatique, d'environnement ou de santé, ainsi que des bouleversements importants dans l'application de technologies innovantes, telles que l'IA. Ces évolutions ont de profondes répercussions sur le paysage mondial de la recherche et de l'innovation et exigent que l'UE se montre beaucoup plus déterminée à défendre ses intérêts politiques et économiques et à promouvoir ses valeurs à l'échelle mondiale. Être un phare de la liberté académique, de la liberté de la recherche scientifique et de l'égalité entre les hommes et les femmes est un aspect central dans l'ambition de l'UE d'attirer les meilleurs talents scientifiques, ambition soutenue par l'initiative «Choisir l'Europe pour la science».

L'UE a réagi à ces défis, par exemple en adoptant la recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche, en élaborant un cadre européen pour la diplomatie scientifique, en établissant le dialogue multilatéral sur les principes et les valeurs de la coopération internationale en matière de R&I et en associant des partenaires mondiaux clés au programme Horizon Europe, tout en instaurant des conditions de concurrence équitables et une réciprocité, en particulier avec la Chine. Tout en maintenant son engagement en faveur du pacte vert pour l'Europe, l'UE a recentré ses priorités sur la transition vers une énergie propre et le renforcement de sa compétitivité, en mettant également l'accent sur la défense et les technologies à double usage.

Placer la recherche et l'innovation au cœur de la compétitivité de l'UE, c'est aussi les placer au cœur de son action extérieure. L'UE doit montrer l'exemple en ce qui concerne

l'utilisation de la R&I pour promouvoir la paix et le multilatéralisme et pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, notamment en luttant contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Dans ce nouveau contexte, les principes d'ouverture et de sécurité énoncés dans l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation restent valables. Dans certains domaines, des évolutions et des ajustements supplémentaires sont nécessaires. Il s'agit notamment d'instaurer des conditions de concurrence équitables et une réciprocité dans la coopération internationale en matière de R&I, en tenant compte des priorités thématiques, telles que la compétitivité et l'importance accrue accordée aux start-up et aux scale-up, ainsi que de l'évolution des priorités géographiques. Cela est essentiel pour garantir que l'UE défende ses intérêts et reste à l'avant-garde de la R&I, tout en étant un partenaire fiable sur lequel le reste du monde peut compter.